CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIRE**, capitaine BAOTEY, partira du *Rail-Road* tous les Dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les Mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain Jeudi.

Ce bateau ayant été acheté expressément pour faire les voyages du lac, continuera à venir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la Nouvelle-Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bateau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bateau le Dimanche, sont requises de se trouver au Rail-Road, à huit heures et un quart du matin, pour entrer dans les charriots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—3m WM. BAGLEY.

LIGNES DE PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et *New-York*, une *nouvelle* ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT :

NAVIRE LOUISVILLE.
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Novembre,	13 Octobre,
5 Février,	23 Décembre,
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE RATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Novembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CRÉOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Janvier,	28 Novembre.
5 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et de port ne plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

AU NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS,
RUE ROYALE, No. 248,
Ancien magasin de Mr. Choisne.

LE soussigné informe les Dames de la ville et le public qu'il offre à vendre les objets suivans, reçus par les derniers arrivages de France :

Nattes à la grecque; do dittes fausses queues,
Coiffures en coques montées sur peignes,
Do en fleurs pr. bals; tours indéfrisables &c.
Un assortiment général de grands peignes à chignon imprimés et découpés en desseins nouveaux.
Peignes d'écaille, à retaper,
Do do à fourchette, à déerasser, à favons, &c.
Do do en buffle,
Cure-dents et cure-oreille en écaille,
Tabatières d'écaille et autres à double fonds et à sujets,
Une grande quantité de brosses à dents, à ongles, à peigne, à tête, à habit et à rhumatisme &c.
Eponges fines et sacs de toile cirée pour do,
Houpes de cygne,
Miroirs à barbe, à bouche, de poche et autres,
Blaireaux à barbe, ou pinceaux en tous genres,
Pommade fine et surfine, à toutes les odeurs, en pots de faïence, de verre, ou de porcelaine avec noms &c.
Do. des Francs pour la crue des cheveux,
Régénérateur de la chevelure; Phyotrix, ou pommade grecque pour do ; crème de Perac, do de concombres, do de limaçons, do cold cream ; huile antique à toutes les odeurs, do de Macassard, do floréale pour l'entretien de la chevelure, rouge végétal aux fleurs et autres, vinaigre rouge; blancs de perle, crème de rose pour blanchir la peau, mucilage pour teindre les cheveux en sept nuances différentes, sécule ou poudre de patates; poudre à poudrer, savon aux jaunes d'œufs pour décrasser la tête, do en tablettes, à toutes les odeurs, do transparants; crème de savon d'amande amère de Démarson, do onctueux ou à la rose, do de Naples, Eau balsamique de Demarson pour la bouche, poudre de do pour do; opiat, corail, racine botanique, poudre de Ceylan pour do; mastcha, poudre destipriée chinois pour do; poudre dépilatoire pour faire tomber les poils folets; encre saveide pour marquer le linge, nouveau cirage conservateur de la chaussure, gants pour femmes en tous genres, bretelles, jarretières brodées, bourses, cols de soie, do blancs pour bals, pour cols de chemises &c.; fleurs artificielles en tous genres, bouquets pour vase, do de fleurs d'orangers pour mariés, eau fleurs d'orangers de Paris 1ère. qualité en petits flacons, do de Rose du Levant pour laver les yeux, do des fumeurs pour désinfecter la bouche, do de Cologne et qualité surfine et ordinaire, do de Lavande double ou ambrée, do de mélisse des carmes déchaussés, do des Alpes, balsamique, eau régénératrice, do de Ninon de Lenclos, Essence, ou extrait de toutes les fleurs, do de jonseline, do dit caprice de Valerie, do de Portugal, do de Jon pr. détacher, briquets phosphoriques, pupitres de lecture, souliers français de bals pour femmes, boutons fins des chemises, bijouterie en cinocale, consistant en boucles de ceintures, bracelets, broches ou épingilettes, boucles d'oreilles et chaines en colliers ; le tout émaillé ou ciselé d'un fort bon goût; poupées, pantins, bonbonnières, cornetages pour étrennes, harmonica à grands airs; pâte d'amandes, liquide et en poudre à l'amande amère ou à la rose; un choix considérable de Lytographiques des grands maîtres, pour les amateurs; jeux de cartes transparentes à sujets, bains enfiés aux gaze, et une infinité d'autres objets de mode et de goût, trop longs à énumérer. L. EVEN

7 jan

SUCCESSION DE MARCELIN GARNIER.

AVIS est donné aux créanciers de la dite succession de vouloir bien présenter, dans le plus bref délai leurs comptes au soussigné ; en même temps, les personnes qui doivent à la dite succession sont invitées à payer entre ses mains les sommes qu'elles peuvent devoir.

PIERRE CLAPIER,
4 jan Curateur aux héritiers absens.

BUREAU DE LOTERIE, DE DEPOT ET DE COURTAGE.—Rue St. Louis, No. 61, entre les rues Royale et Chartres. On y vend constamment des billets de Loterie de cette ville, par paquets, billets, demi-billets, et quarts de billets.

On y achète des billets de banque sans cours ; on y vend, échange ou achète des monnaies étrangères ou du pays au plus bas sous.

On y fait des prêts sur gages, pour un temps limité, sur des montres, pendules, bijoux, argenterie, ornements de cheminée, et autres articles faciles à vendre.

La plus grande ponctualité est mise dans les affaires de courtage, et dans les achats et ventes d'esclaves.

☞ On achète en échange de vieil or ou argent, des lingots, des pierres précieuses, pour du comptant ou des marchandises, billets de loterie, &c. &c.

G. EVERETTE,
Agent pour les propriétaires, N. Orléans.

PLOMBER LAPMOBS, à vendre sur la Levée, s'adresser à 16 déc J. MAGELL.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

MERCREDI, 16 Janvier 1833, il sera vendu à la bourse Hewlett, un TERRAIN et les bâtisses qui sont dessus, situé rue Toulouse, entre les rues Bourbon et Dauphine, borné d'un côté par la propriété de Mme. Veuve Coudray et de l'autre par celle de Mr. Larive ; il mesure 54 pieds de face, dont 30 pieds ont 120 de profondeur, 18 pieds ont 90 de profondeur et 6 pieds ont 70 pieds de profondeur ; les bâtisses consistent en 3 appartemens de face sur la rue dont un a 24 pieds de face, l'autre 18 pieds de face, et le 3ème. 8½ pieds de face, chacun d'eux ayant 23 pieds de profondeur, tous en briques ; les deux premiers avec cheminées et couverts en tuiles rondes ; l'autre sans cheminée et couvert en terrasse. Plus deux appartemens à cheminée, une chambre haute et une cave ; le tout en briques couvert en tuiles plates. Une maison attenant, briquetée entre poteaux, couverte en merrains, composée de deux appartemens, une cuisine et deux chambres à domestiques, construite en briques, couverte en terrasse ; un caveau derrière la cuisine, deux puits en briques, une cave, et un paratonnère. Les banquettes sont payées.

Conditions :—1000 piastres comptant, et le surplus en tiers dans 6 mois, un tiers à 12 mois et un tiers à 18 mois, en billets endossés à satisfaction, en tels coupons que le vendeur jugera convenable et avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé devant F. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 janv

PAR T. MOSSY.

MERCREDI, 16 Janvier 1833, il sera vendu, à midi, à la bourse Hewlett, une négresse nommée Mirander, âgée de 20 ans, avec son enfant Coralie, âgée de 16 mois, elle est blanchissouse, repasseuse, servante de maison, très intelligente et d'un bon caractère, garantie ces vices et maladies prévus par la loi. On annoncera les conditions. 3 janv

PAR ISAAC L. MCOY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à Penean Jeudi 24 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

La goëlette **MARGARET,**

appartenant à la succession de feu John C. McNeill, avec ses apparaux et fournitures ; telle qu'elle se trouve mouillée au bassin ; elle a été construite à Pensacole depuis dix-huit mais, elle marche très bien, et porte en fort chargement pour son tonnage ; elle tire très peu d'eau et a été construite pour les voyages du lac, elle est en bon état.

Conditions,—4 mois de crédit en billet endossé à satisfaction. 27 déc

PAR F DUTILLET.

COUR DES PREUVES.

SUCCESSION DE FEU ANTOINE ABAT.

EN vertu d'un ordre de la dite Cour, il sera vendu à la Bourse Hewlett, Samedi, 26 Janvier 1833, à midi précis, les propriétés suivantes, appartenant à la succession, savoir :—

PROPRIÉTÉS FONCIERES.

UN TERRAIN No. 317, situé à Pencoignure des rues des Remparts et des Ursulines, mesurant 60 pieds de face à la rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur faisant face à la rue des Ursulines, le tout mesuré française ; ensemble les édifices qui s'y trouvent, consistant 1o. en une maison principale bâtie en briques et couvertes en tuiles, composée de quatre belles chambres à cheminées, 2 beaux cabinets, et une galerie fermant en jalousies. 2o. Une autre bâtisse presque neuve, contenant des chambres de domestiques, chambres à repasser et cuisine. 3o. Un office, une grande cave, un grand hangard pour laver, et latrines; plus, deux grandes cuves et un puits avec une pompe. Du côté sud de la maison, il y a un jardin séparé de la cour par un clair-voie. La cour est pavée en pierres plates et contient quelques arbres fruitiers.

2o. **UN AUTRE TERRAIN,** No. 305, situé rue des Remparts, entre celles de St. Philippe et des Ursulines, ayant 60 pieds de face, sur 150 pieds de profondeur, (mesure française,) ensemble les édifices qui s'y trouvent et qui forment deux corps de logis séparés, consistant d'un côté en une maison composée de cinq chambres, dont trois à cheminée, une cuisine, un office, un grand hangard, écurie et latrines ; et de l'autre côté, une maison de trois chambres à cheminées, et trois autres chambres, une cuisine, un office, puits à pompe etc.

ESCLAVES.

3o. ELIZA, belle négresse, domestique, âgée de 22 ans, avec ses deux enfans, Georgina, de 3 ans, et Harriet de 15 mois.
4o. SALLY, négresse domestique, do 40 ans.
5o. ROSETTE, do. do. do. 15 à 16 ans.
6o. CHARLES, mulâtre, peintre, de 23 ans.
7o. MAGUERITE, négresse, domestique de 16 à 17 ans.
8o. FRONTIN, nègre charretier, de 18 à 20 ans.
9o. JEAN PIERRE, nègre, peintre de 40 ans.
10. MARIA, griffonne, avec son fils mulâtre de 10 ans.
11. EUGENIE, négresse blanchisseuse, de 40 ans, se plaignant de douleurs.
12. FRANCOIS, nègre charretier, et domestique, de 30 ans.

ACTIONS.

13. DOUZE ACTIONS de la Compagnie d'Assurances des Négocians.
14. CINQ ACTIONS de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans.
15. DEUX ACTIONS de la Compagnie d'Assurances de l'Etat de la Louisiane.
16. DEUX ACTIONS de la Compagnie du Chemin du Lac Pontchartrain.

CONDITIONS :—Les propriétés foncières payables en trois termes égaux, d'un, deux et trois ans, les esclaves en deux termes égaux, d'un et deux ans respectivement du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs testamentaires, et portant hypothèque sur les objets vendus. Les actions, payables comptants.

Ve. ANTOINE ABAT, } *Exécuteurs*
JOHN DAVIS. } *testamentaires.*

☞ Les actes de vente seront passés devant Mr. Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

18 déc.—8,2ps.

A VENDRE.—Un cabaret avantageusement et très bien situé. Pour les conditions, s'adresser à

MEDELICE THOMAS,
1 jan rue de la Levée, No. 77.

A LOUER.—Une MAISON située au lit plus bas que la Presse à Coton de la Levée. La maison vient d'être nouvellement réparée et peinte, il y a un jardin et un grand terrain, s'adresser à

HARRISON, BROWN & CO,
1 jan rue Royale, No. 117.

CALLIGRAPHIE.
SYSTEME CARSTAIRIEN.

M. DOLBEAR, professeur d'écriture, de retour en cette ville, ouvrira de nouveau son école d'écriture *jeudi* 20 courant, au No. 48, rue du Canal, au dessus de la librairie de Melle. Carroll; les dames et messieurs sont respectueusement invités de venir examiner les exemples d'écriture, d'après lesquels on verra les progrès faits par différents élèves, depuis l'âge de 8 ans, jusqu'à 50 et au dessus.

De *nouvelles classes* seront ouvertes *chaque semaine* durant l'hiver et le printemps. Il y a un appartement réservé pour les dames.

Les personnes qui ne comptent rester en ville que quelques jours, pouvent faire un cours entier de leçons.

Il donnera aux dames une *écriture jolie, rapide et fashionable*, d'après une méthode qui obvie à la *fatigue qu'occasionne l'écriture*, et il enseigne aux hommes un genre *hardi* et *rapide*.

La première classe pour les dames aura lieu de dix heures à onze et demie du matin; la seconde, d'une heure à deux et demie de l'après midi. Le reste de la journée et de la soirée (jusqu'à 10 heures) sera réservé aux hommes.

Le frère de M. Dolbear, qui est maintenant à leur établissement du nord, est attendu cette semaine; dès qu'il sera arrivé ils pourront donner des leçons particulières et exécuter toute espèce d'écritures enjolivées dans le meilleur goût.

CERTIFICATS.

De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et douceur de son caractère, que sous celui des *rapides progrès* de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. A. B. ROMAN.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le *système de Carstair*, nous avons examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 8 à 50 ans, écrits pendant un cours complet; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous nous empressons de attester les progrès *rapides*, si non *sans exemple*, qu'ils ont faits.

D'après les *specimens* que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup *supérieure* à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une écriture *lisible, élégante, rapide* et de bon *goût* est un perfectionnement utile et désirable; c'est d'après les principes de *ce système* qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un maître, dont les qualifications sont de l'ordre le plus élevé, et dont les travaux promettent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, *gouverneur* de l'état de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; *rév.* C. *Maenhaut*; *rév.* O. L. Nash; A. Grailhe; *rév.* G. Winslow; J. W. Egnew; Wm. C. Pope; D. Morphy; L. Bringier, arpenteur-général. 20 déc—6m.

MAGASIN DE COMMISSION, &c.—Rue St. Louis, No. 61, entre Royale et Chartres, où l'on recevra pour vendre, toute espèce de marchandises ; meubles ; fonds de magasin ; productions du pays, &c. &c. pour être mis à l'encan ou vendus à l'amiable, selon les ordres des propriétaires. On fera également des envois dans les différentes villes de l'Union.

☞ On a engagé un encanteur commissionné pour effectuer les ventes.

N. B. On y recevra également des consignations de marchandises &c. par grandes ou petites quantités. De petites avances seront faites sur les articles de cours ; et on vendra les marchandises que pour du comptant, et sans réserve.

P. S. Les affaires seront faites au même taux que prennent les autres agents.

G. EVERRETTE,
Courtier de Change, Agent-Général, Marchant-
1er, janvier commissionnaire, et Agent des propriétaires à la Nouvelle-Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

HABITATION-SUCRERIE DE VALEUR,
ET UN GRAND NOMBRE D'ESCLAVES,
A VENDRE A L'ENCAN,
PAR HEWLETT & PIRE,
ET H. J. DOMINGON.

IL sera vendu en vente publique, le mardi 22 janvier, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St.-Louis et Chartres, à la Nouvelle-Orléans,

UNE SUCRERIE
DE GRANDE VALEUR ET EN PLEINE CULTURE,

Située à la Terre-aux-Bœufs, dans la paroisse St.-Bernard, à environ une lieue du Mississipi, et à 5 lieues de la ville, sur la même bord ; mesurant dix-neuf arpents et quelques toises de face, sur chaque côté du Bayou, d'après un dernier relevé fait de l'intérieur de cette paroisse par le voyer des Etats-Unis, dont le plan est déposé dans les archives de la paroisse et dans celles du gouvernement-général à Washington : cette terre a la profondeur ordinaire de quarante arpents sur chaque côté du bayou, et sera vendue avec tous les CHEVAUX, BETES A CORNES, CHARRETTES et tous les autres USTENSILES de l'habitation, et toutes les CANNES en matelas qui ne se trouveraient pas plantées au jour de la vente.

Le Moulin est à vapeur ; les chaudières sont en cuivre, avec des clarificateurs en fer battu. La machine est de manufacture anglaise, et est faite sur le principe de haute-pression de Bolton & Watt, et se dirige facilement; elle suffit amplement pour la roulaison de l'habitation, ayant roulé une récolte de plus de 590 boucauts de sucre. Il y a un superbe moulin à mais qui se se meut par des chevaux. La sucrerie est en briques et couverte en bardeaux, elle est bien disposée et a une purgerie susceptible de contenir convenablement 300 boucauts, avec de nouvelles citernes de la capacité de 25,000 gallons. On peut aller visiter cette propriété avant le jour de la vente, en s'adressant à M. R. Richardson, sur les lieux.

Conditions de la vente :—Un cinquième comptant, et le reste en quatre termes égaux, avec six pour cent d'intérêt du jour de la vente, en billets par coupons, convenables au vendeur, payables en ville et portant deux noms approuvés, soit tous deux comme tireurs, ou l'un comme endosseur et l'autre comme tireur, chaque billet comprenant l'intérêt sur sa valeur jusqu'au jour du paiement, et l'hypothèque jusqu'à la décharge finale.

Immédiatement après, on vendra séparément, (à l'exception des familles,) **TOUS LES NEGRES** qui appartiennent à la dite habitation, consistant en cent-quatorze des deux sèxes, et formant un atelier qui n'est inférieur à aucun autre de ce pays. Ils sont tous bien acclimatés, et il n'y en a qu'un petit nombre qui ne soient pas dans le pays depuis 11 à 14 ans. On fera la vente de jour en jour jusqu'à ce que tous les esclaves soient vendus. Ils sont tous bien disposés et généralement intelligents ; il se trouve dans le nombre de ces esclaves d'excellents mécaniciens, des fabricants de sucre, des ingénieurs et domestiques de maison. On en donnera de plus amples descriptions dans des affiches qui seront distribuées sous peu de jours.

Conditions pour les esclaves :—Un cinquième comptant, et le reste à un et deux ans, par portions égales avec six pour cent d'intérêt, du jour de la vente, en billets payables en ville et endossés à la satisfaction du vendeur, y compris l'intérêt, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les ventes commenceront tous les jours à midi. Les actes seront passés en l'étude de L.T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 janvier—22

PAR T. MOSSY ET J. L. CARPENTIER & CO.

IL sera vendu, la samedi 26 janvier 1833, à midi, à la Bourse Hewlett,

1o. *Une Habitation* connue sous le nom de la Pointe à Robin, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemine, sur la rive gauche du fleuve, à sept lieues de la Nlle. Orléans, ayant 24 arpents et environ 25 toises de face au fleuve, dont 19 arpens et 25 toises ont 80 arpens de profondeur, et les 5 autres seulement 40 arpens, mais ayant droit de préemption pour la double concession. Elle est boisée à une profondeur d'environ 75 arpens et traversée d'un bayou, nommé la rivière aux Chênes, communiquant à la mer ; et est bornée, dans la partie supérieure, par la propriété de M. Pra. Lacoste, et dans la partie inférieure par celle de M. Hy. McCall. Il y a sur la terre environ 68 arpens en souches de cannes du dernier plant, et 20 mottes de cannes pour plants—*De Plus*, les édifices et dépendances qui consistent en—

UNE SUCRERIE à deux équipages, Purgerie, Moulin, Machine à vapeur de premier ordre, avec moulin à gru, construite l'année dernière.

DEUX MAISONS parallèles en briques, de trois pièces, et cabinets avec galeries devant et derrière.

DEUX PIGEONNIERS *en briques*, ayant chacun une chambre dessous et un appentis derrière.

UN MAGASIN aussi en briques, divisé en trois pièces, avec deux cabinets et un hangard, une cuisine avec four et chambre à repasser, un pavillon divisé en deux pièces, un hôpital divisé en deux pièces, une écurie à chevaux, une étable à bœufs, onze cabanes à nègres—le tout couvert en bardeaux, solidement construit et monté sur solives.

2o. UNE BELLE TERRE, bien boisée jusqu'au fleuve, ayant 32 arpens de face, courant de 7 arpens sur la profondeur de 40, contenant 1,165 acres en superficie, bornée d'un côté par l'habitation de M. André Benoist, de l'autre par celle de Messrs. A. Abat et F. Macarty.

3o. 51 TETES D'ESCLAVES, dont 32 hommes et garçons, 7 enfants et 12 femmes, nées ou dans le pays depuis longtems, et parfaitement habituées aux travaux d'une habitation ; plusieurs sont à talents et plus ample description en sera donnée au moment de la vente.

Conditions :—L'habitation sucrerie, payable à 1, 2 et 3 ans, avec faculté de prolonger de trois ans chacun des termes, en payant un intérêt de 7 p 100 par an. La terre contenant 1,166 acres en superficie, vendue sur le pied du comptant, avec la faculté à l'acquéreur de payer en dix ans, par dixièmes, en indemnisant le vendeur d'un intérêt annuel de 7 y 100 sur les sommes dues. Les esclaves payables à 1 et 2 ans.

N. B.—Il existe sur l'habitation sucrerie, un cimetière de 30 pieds sur 120, bien entouré, faisant face à un chemin. Lequel cimetière le propriétaire ne vend pas, mais il le laisse à perpétuité en jouissance à l'acquéreur, à la condition expresse de *le tenir entouré* et de ne pas changer dans aucun tems l'objet de sa destination. Le procès verbal de la vente sera déposé en l'étude de M. L. T. Caire, notaire public. Les plans sont déposés chez les encanteurs susdits. 1er jan

PAR F. DUTILLET.

MERCREDI, 30 de Janvier 1833, prochain, par ordre de l'honorable Cour des Preuves, il sera vendu à midi, au café de la bourse Hewlett, pour compte de la succession de feu M. F. B. Pacquetat, une négresse nommée Rosette, d'environ 20 ans, depuis 13 ans dans le pays, couturière, domestique de maison et bon sujet. Payable à 6 mois en billets à la satisfaction. La vente sera passée par Félix de Armas, notaire public. 29 déc

PAR ISAAC L. McCOY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu en vente publique, lundi, 28 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, les esclaves suivans appartenant à la succession de feu John J. McNeill, savoir :

ADAM—âgé de 14 ans, très bon domestique et bon charretier.

JIM—âgé de 12 ans, bon nègre de champs.

——âgé de 30 ans, assez bonne domestique de maison, avec son enfant âgé de 2 ans, tous acclimatés et pleinement garantis.

Conditions—4 mois de crédit en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 29 déc.

PAR H. DOMINGON.

Il sera vendu à la bourse Hewlett, le Samedi 26 Janvier prochain, à midi, la négresse nommée **JULIENE,** créole, âgée de 18 ans, bonne domestique de maison, provenant de la succession de feu Marcelin Garnier.

Conditions—$184 comp-ant, $300 payables le 13 septembre prochain et la balance à 4 mois, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 27 déc-15'3ps

PAR ISAAC L. MCOY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la paroisse Jefferson, il sera vendu samedi, 26 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

UN TERRAIN DE VALEUR,

appartenant à la succession de Burney Curneen, situé à l'encoignure des rues Annonciation et Richard, faubourg Annonciation, désigné sur le plan du dit faubourg comme No. 3, de Pellet No. 32, mesurant 60 pieds de face à la rue Annonciation, sur 120 pieds de profondeur à la rue Richard; ensemble avec les édifices qui s'y trouvent.

Conditions:—Un tiers comptant, un tiers à 6 mois, un tiers à 12 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 29 déc

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—4 janvier 1833—[No. 6653]—*Cailly* alias *Deschamps* vs. *ses créanciers*.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par le Cour pour le bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de M. L. Féraud, notaire public, le 9 février prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires de l'insolvabilé. Et en attendant, toutes poursuites contre sa personne ou ses propriétés sont et demeurent suspendues. Il est en outre ordonné que M. Robert Preaux soit nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour,

5 janv—6,3ps. F. BUISSON, greffier.

AVIS.—Egaré ou perdu, de chez le soussigné, dans la nuit du 26 de décembre, un cheval blanc, queue niquetée, âgé à peu près 10 ans, et un cheval alzan brûlé, ayant trois pieds blancs et une étoile au front.

Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui le trouvera. JACQUES CHARBONNET,
7 jan Paroisse Jefferson.

A VENDRE.—Deux terrains ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent, le 1er. situé rue Bourgogne entre celles Conti et St. Louis, le 2d. attenant au précédent et formant encoignure des rues Bourgogne et Conti.

Pour les conditions, s'adresser à

MEDELICE THOMAS,
1. 21 dec rue de la Levée, No. 77.

337 COLLIS marchandises anglaises et autres manufactures, expressément pour le marché mexicain, à vendre par

HARRISON, BROWN & Co,
29 dec. Rue Royale, No. 117.

MELASSE.—10,000 gallons Melasse à vendre sur un habitation à 100 milles de la ville. S'adresser à
24 dec—? A. QUERTIER & BOUTIN.

MME. GRANET, ayant ouvert son établissement, a l'honneur de prévenir les parens que les heures de classes pour les *externes* sont de 9 *heures* à 2½ *heures* le matin et de 4 à 6 le soir ; congé le jeudi après 2½ heures.

Mme. Granet profite de cette occasion pour assurer les parens de ses élèves qu'elle sera toujours prête à écouter les observations qu'on voudra bien lui faire et que, se rendant à celles qui lui ont déjà été faites, elle a fait les changemens suivans dans les conditions de sa pension : les prix restent les mêmes, excepté que le dessin est inclus dans le prix de la *pension* et de la *demi-pension*.

Le *Piano* et le chant sont réduits de $30 à $21 par quartier.

Les parens sont libres de se charger du blanchissage et du raccommodage du linge de leurs enfans, ou de laisser ce soin à l'établissement moyennant $20 pour les dix mois

11 janv.

PENSION BOURGEOISE.

ON recevra quelques personnes bien recommandées, dans une pension bourgeoise parfaitement bien tenue, qui vient de s'établir à l'encoignure des rues Royale et St.-Pierre, au-dessus de la Pharmacie de M. Forestier.

11 janv—3

MADAME FESSARD, ACCOUCHEUSE, élève de la maison Royale d'accouchemens de Paris, chef de théorie et de pratique en son art à la dite maison, munie d'un diplôme de la faculté de Médecine de la même ville, et d'un autre diplôme de la faculté de Médecine Belge, a l'honneur de prévenir les personnes susceptibles d'avoir besoin des secours de son art, qu'elle se fera toujours un sensible plaisir de les leur prodiguer avec exactitude—Sa demeure est rue St. Louis, No. 185. 4 janv—?

A VENDRE.

Une HABITATION d'environ 25 arpents de face au fleuve, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Placquemines, à 7 heures de la Nlle.-Orléans et du même bord, ayant une plantation d'environ 200 arpents en souches et plan de cannes à sucre en très bon état, et une récolte en maïs, suffisante pour la provision de l'année, avec 51 ESCLAVES dont 32 hommes et garçons, 13 femmes et 6 enfants; 26 CHEVAUX *mulets ou bêtes cavalines*, 24 BETES-A-CORNES.—De plus les instrumens aratoires, outils et ustensiles nécessaires à son exploitation.

On la vendra avec ou sans les esclaves et animaux, à des termes avantageux.

Si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 15 janvier prochain, elle le sera le samedi, 26 suivant par la voie d'encan.

S'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné, ou bien en ville, à MM. Lizardi frères, chez lesquels se trouve déposé un inventaire descriptif.

Paroisse Plaquemines, 25 juillet, 1832.
15 déc C. B. DUFAU.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivans, qui sont en débarquement :

350 douzaines vins de Champagne mousseux, blancs et rosés, par caisses de 2, 4, 5, et 6 douz; par paniers de 12 et 6 bouteilles, et par demi paniers de 12 demi bouteilles.

Tous ces vins sont garantis de 1ère. qualité et seront vendus à très bas prix. 7 jan

VR. ROUMAGE, rue Royale, No. 116, offre à vendre à des prix modérés:

3000 caisses par 12 bouteilles et 24 pintes vin de claret, de Pauillac, St. Julien, St. Esteph, Château-Margaux, haut Brion, Lafitte, Gruau-larose &c.

50 caisses de 25 bouteilles chaque, do. Haut-Brion, Margaux et Latour.

300 barriques de vin, St. Julien, St. Esteph, Châteaux-Margaux, Pauillac, Chateau Latour, Haut-Brion &c.

100 tiercons vins de St. Julien et Pauillac; 100 do vins blanc de Graves; Barsac &c.

1200 paniers assortis de différentes qualités.

5 demi pipes eau-de-vie de Cognac 4me. preuve, de Pétampe de J. J. Dupuy.

200 caisses fruits à l'eau-de-vie, prunes, pêches et abricots.

100 caisses liqueurs superfines, de différentes qualités.

100 paniers Campagne mousseux par 12 bout. et 24 pintes de la célèbre étampe de JOLY.

50 caisses de A. I. 1825.

50 caisses Bourgogne mousseux, de 24 bout. et 24 pintes.

400 boites de sardines à l'huile.

10 balles lignes françaises à pêcher.

Bouchons pour bouteilles et pintes; différens autres articles de son genre de commerce. 7 janv

A VENDRE.—Par les soussignés, un grand assortiment de bois de charpente, bois de chauffage, frêne chêne et pin ; charbon, sable blanc, briques du pays et briques à four, brai, goudron.

C. GUESNARD & ALPUENTE,
5 janv au Bassin.

RIZ.—Le soussigné offre à vendre, en débarquement de la goëlette Elizabeth, venant de Charleston,

302 boucauts et 47 demi-boucauts RIZ.

F. H. PETITPAIN,
7 janv Encoignure Chartres et Toulouse.

AVIS AU PUBLIC.—Le soussigné engagé particulièrement pour les ventes à l'encan dans la ville de New-York, a nommé M. G. Everrette, de la Nlle.-Orléans, comme son seul agent, pour la transaction des ventes au détail par commission et les envois. Le soussigné continuera dans la ville de New-York la même profession, et fera des envois toutes les fois qu'il en recevra, à la Nouvelle-Orléans, où il s'est établi rue St. Louis, No. 61.

1er. juin H. L. STONEMETZE, New-York.

A VENDRE—30,000 Gallons mélasses, près de la ville, et livrables de suite par

17 déc BLANC & BRUGIER.

EN débarquement du navire Helvetia, venant du Hâvre, 60 milliers huiles à crochets; 700 boisseaux pommes de terre. *Aussi, en magasin*: 30 caisses champagne; 50 caisses grand vin, Château Léville, 23 do. do. Haut-Barsac, à vendre par

THEODORE NICOLET & CO.
18 déc Rue Royale, No. 103.

A MA DE LECHA POR ALQUILAR.—Una negra joven, sana y de buena leche con una muchachita de 2 meses.

Calle Dauphine, No. 37 cerca de la Dusna. 31 déc.

CAFE.—240 sacs café de la Havane, à bord du brick America, et à vendre par

27 déc A. QUERTIER & BOUTIN.

J. P. PUTNAM, Chirurgien-Dentiste, de retour en cette ville, et désirant continuer sa profession, a l'honneur d'annoncer qu'il s'est établi rue du Canal, No. 26, entre les rues des Magasins et du Camp, dans la maison dernièrement occupée par